DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

ID: 974-249740101-20231012-2023_096_BC_2-DE

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 17 10 2023

5'L0~

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le

Nombre de membres en exercice : 16 Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du

Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M.

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise

DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-

DAMOUR - Mmc Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M.

Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-

Nombre de présents : 11 Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de représentés : 1

Nombre d'absents : 4 <u>Secrétaire de séance</u>: Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_096_BC_2 Attribution d'une subvention à Synergie Péï OI

Nombre de votants: 12

ETAIENT ABSENT(E)S:

Bernard MONIER

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

Le Président certifie que : Mme Huguette BELLO - M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M.

Henry HIPPOLYTE

- la convocation a été faite le :

3 octobre 2023

NOTA:

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

- date d'affichage et de publication de la Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

liste des délibérations au plus tard le 16/10/2023

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20231012-2023_096_BC_2-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023

AFFAIRE N°2023 096 BC 2: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SYNERGIE PÉÏ OI

Le Président de séance expose :

Dans le cadre du développement de l'économie circulaire sur notre territoire, le TCO poursuit son soutien à la démarche d'Écologie Industrielle Territorialisée (EIT) qui consiste à mettre les entreprises en synergie autour d'une meilleure utilisation de leurs ressources, de leurs déchets et d'une mutualisation de leurs besoins.

Depuis 2016, l'intercommunalité a lancé un travail collaboratif afin d'inciter les acteurs locaux, dont les entreprises présentes dans les Zones d'Activités Economiques du TCO, à s'engager dans des synergies vertueuses permettant de valoriser des matières.

Ce travail collaboratif s'est réalisé en partenariat avec l'association dénommée aujourd'hui Synergie Péï OI et a permis de construire une véritable dynamique territoriale.

Synergie Péï OI répond à l'ensemble des 5 critères de la feuille de route de l'Economie Circulaire (FREC) qui visent à :

- Réduire la consommation de ressources naturelles,
- Réduire les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025,
- Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025,
- Economiser l'émission de CO2 grâce au recyclage du plastique.
- Créer des emplois supplémentaires, notamment dans des métiers nouveaux,

Pour 2023, l'objectif est de poursuivre l'accompagnement à la création et au développement d'activités basées sur l'expérimentation de l'association (conception, validation du modèle économique ...).

Sur le territoire Ouest, les objectifs pour Synergie Péï OI seront :

- Sensibiliser les structures des zones d'activités à l'économie circulaire et aux gains que cela peut engendrer ;
- Accompagner dans l'identification d'opportunités liés aux matières résiduelles, à la mutualisation et aux synergies possibles ;
- Accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle des synergies identifiées.
- Créer des chaines de valeurs.

Présentation du projet global :

« Synergie Péï OI », développe son activité autour de trois axes :

Sensibiliser et recruter les entreprises et acteurs du territoire dans la dynamique d'Ecologie Industrielle Territoriale

Cet axe se déclinera par des actions collectives à savoir :

• l'organisation et la participation aux animations dédiées à l'économie circulaire (ateliers de maillage, world café thématique),

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

1D: 974-249740101-20231012-2023_096_BC_2-DE

• la participation aux réseaux EIT régionaux, nationaux pour valoriser la déma pholiége ale.

• la communication sur la démarche d'EIT auprès des réseaux professionnels

Réaliser des diagnostics au sein des organisations dont les entreprises

Ces diagnostics permettent d'identifier et de quantifier les matières résiduelles et les flux disponibles dans les entreprises et de leur proposer des solutions en lien avec les besoins d'autres entreprises du territoire avec diverses options (rapprochement entre entreprises et/ou avec les acteurs de l'ESS, mise en place d'une nouvelle synergie, ...).

La réussite de cette dynamique dépend de la capacité à proposer des solutions concrètes, mutuellement profitables et rapidement opérationnelles. Le recrutement d'un chargé de mission pour la zone Ouest/Nord poursuit cet objectif.

Accompagner les projets de filières ou projet de territoire

L'expertise développée depuis de nombreuses années dans l'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle d'activités liées à l'économie circulaire, sera valorisée en 2023. Elle doit permettre d'identifier des opportunités dans un secteur où l'on crée souvent un marché qui n'existe pas encore.

Il s'agit d'accompagner ces opportunités dans leurs différentes étapes, de la conception à la validation d'un modèle économique, voire à la création d'une nouvelle activité en fonction des besoins des porteurs.

Bilan des actions 2022 :

- Sensibiliser et recruter les entreprises et acteurs du territoire dans la dynamique d'Écologie Industrielle Territoriale

En cohérence avec son engagement pour 2022, l'association a sensibilisé et recruté des entreprises du territoire Ouest en organisant ou participant à 24 événementiels dédiés. Au total, plus de 50 entreprises ont été sensibilisées à la démarche de Synergie Péï et plus de 500 personnes sur l'ensemble des actions mises en œuvre.

- Communiquer auprès des partenaires et entreprises

A ce titre. Synergie Péï a participé à 7 actions d'animation en local, dans la zone (Mayotte) et au national afin de communiquer sur l'expérience territoriale en matière d'Écologie Industrielle Territoriale.

- Développer et consolider les partenariats

Dans le cadre de sa participation aux réunions régulières avec les partenaires (TCO, ADIR, CERBTP, ...), Synergie Péï a développé et conforté ses liens avec les acteurs du territoire.

Synthèse des actions prévues et objectifs dans le cadre de la convention TCO/Synergie Péï OI pour 2023

- 1- Prospection d'entreprises et sensibilisation à la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale par Synergie Péï OI, avec un objectif de 20 entreprises auditées sur le territoire Ouest,
- 2- Organisation d'événements collaboratifs de type ateliers de maillage / ateliers de sensibilisation. (2 ateliers collaboratifs),
- 3- Veille stratégique et diffusion des informations via le site internet afin de promouvoir la démarche d'économie circulaire (Communiqué de Presse / Animation de la page Linkedin),
- 4- Promotion de la démarche d'EIT lors des événements locaux liés à l'économie circulaire
 - Fête des voisins au travail (Octobre),
 - Semaine Européenne de Réduction des Déchets (Novembre),
 - Matinées de l'économie circulaire (ADIR),
 - Participation à au moins 2 colloques / conférences,
 - Diverses sollicitations des institutions à La Réunion (MEDEF, Région ...),
- 5- Accompagnement individuel de 2 à 5 projets résultants de la démarche Synergie Péï OI.
- 6- Aide à l'émergence d'un projet collaboratif de territoire.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20231012-2023_096_BC_2-DE

7- Accompagner une cinquantaine d'entreprises pour la partie audit, sensibilisation... dans les ZAE du TCO.

Point d'avancement 2023

L'année 2023 a été marquée par la création de la « Halle du réemploi » et de « Synergie Péï OI » compte tenu de l'ampleur prise par l'activité des brocantes. La Halle du réemploi sera la structure porteuse de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) devant accueillir d'ici 2025 environ 50 demandeurs d'emploi longue durée.

Synergie Péï OI pour sa part, poursuit les actions liées à la démarche d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) à savoir la mise en œuvre d'atelier de maillage, de diagnostic et de suivi de filières.

A ce jour, ont été mises en œuvre :

- 5 audits d'entreprises de l'Ouest,
- 3 brocantes,
- 4 participations à diverses manifestations pour présenter la démarche (école archi, EcoBiz de l'EGC, SRDEII...),
- 3 suivis de projets : la Halle du réemploi et valorisation du kerosene, filière bois

Pour l'année 2023, l'association sollicite le TCO pour une aide financière de 30 000 € sur un budget prévisionnel de 71 650 € conformément au budget prévisionnel ci-joint en Annexe I (ce montant est identique à celui demandé en 2022).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 22/08/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER la poursuite du partenariat avec Synergie Péï OI pour l'année 2023 ;
- VALIDER l'octroi à l'association Synergie Péï OI d'une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'année 2023 ;
- AUTORISER le Président à signer la convention et les documents y afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président



ANNEXE I

4. Budget prévisionnel de l'action (ou autre tableau financier plus

Exercice 2023

	Exercice 20		
CHARGES	Montant (2)	PRODUITS (1)	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60- Achat	7 750	70- Vente de produis finis, prestation de services, marchandises	1 500
Prestation de services (logiciel + support CTTEI)	1 250	Adhésions entreprises, cotisations, prestations	1 500
Achats matières et fournitures	5 000	74- Subventions d'exploitation (1)	77 280
Autres fournitures	1 500	Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61- Services extérieurs	3 350	ADEME	40 150
Locations	2 750	_	
Entretien et réparation		_	
Assurance	600	Région :	
Documentation		_	
62- Autres services extérieurs	55 200	Département :	+
Rémunérations intermédiaires et honoraires	47 700	-	
Publicité, publication	1 500	тсо	30 000
The state of the s	6 000	100	
Déplacements, missions	0 000		_
Services bancaires, autres		- Constitution of Managers	
63- Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération		Organismes sociaux (à détailler) :	
		-	
Autres impôts et taxes	3 600	Fonds européens	
64- Charges de personnel	3 000		
Rémunération du personnel		CNASEA (emplois aidés)	
Stagiaires	3 600	Autres aides, dons ou subventions affectées :	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières	1 750	76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68-Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
II. Charges indirectes affectées à l'action	on		•
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges indirectes		Total des produits indirects	
86-Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	1
TOTAL	71 650	TOTAL	71 650

L'association sollicite une subvention de 30 000 €